



Epidémie Covid19 - Lettre d'informations n°9

Chers présidents, Chers membres des Apel d'établissement,

Voici notre lettre d'information n°9. N'hésitez pas à relayer toutes ces informations auprès des familles de votre établissement.

Vous pourrez retrouver les précédentes Lettres sur notre site internet

www.apel75.com/actualites/lettres-epidemie-covid19/

1/ Commissions d'appel et de recours 2020 :

- Les commissions de recours concernent les élèves des classes primaires. Elles se tiendront le jeudi 25 juin.
- Les commissions d'appel concernent les élèves des collèges et lycées. Elles se dérouleront les 10, 11 et 12 juin pour les classes de 3^e et 2nde, et le mercredi 1^{er} juillet pour les élèves de 6^e, 5^e, 4^e et 1^{re}.
- Quelques rappels sur les commissions d'appel :
 - Le délai pour faire appel est de 3 jours ouvrés après réception de la décision du conseil de classe.
 - Pour la classe de 3^e, les décisions d'orientation sont les suivantes :
 - 2nde générale et technologique (ou une 2nde spécifique)
 - 2nde professionnelle
 - 1^{re} année de CAP
 - Pour la classe de 2nde, les décisions d'orientation sont les suivantes :
 - 1^{re} générale
 - 1^{re} technologique
 - Les choix suivants relèvent de la famille et **ne font pas l'objet d'un appel** :
 - les options (dont la 3^e prépa métiers)
 - les langues vivantes
 - les enseignements d'exploration,
 - le mode de formation (apprentissage...)
 - **le choix des spécialités de 1^{re}**

Les parents peuvent se renseigner sur tous ces sujets auprès de Fabienne Vachette, responsable du service ICF au 01 47 42 42 50 ou par mail à icf@apel75.com.

2/ Sur le Covid-19 :

Voici quelques extraits de la conférence de presse du Premier ministre et du ministre de l'Education nationale et de la jeunesse de jeudi dernier :

- **Au sujet du bac de français :**
« Nous entendons donc l'argument qui considère que l'évaluation la plus juste des connaissances des élèves en français est de prendre en compte les notes des deux premiers trimestres de l'année et, donc, par conséquent, l'épreuve orale de français sera validée par le contrôle continu. »

- **La réouverture des lycées :**

« Je voudrais parler des lycées en commençant par dire que notre première priorité, c'est les lycées professionnels. A partir du 2 juin, l'ensemble des lycées vont ouvrir avec un protocole sanitaire qui est le même que pour les collèges.

En zone verte, les lycées généraux, technologiques et professionnels vont rouvrir et accueillir progressivement les élèves au moins sur l'un des trois niveaux pour commencer.

En zone orange, nous sommes évidemment plus prudents. Les lycées professionnels ouvrent aussi, mais ils accueillent en priorité les élèves qui ont besoin de certifications professionnelles, c'est-à-dire les élèves de terminale et les élèves de CAP. Pour les lycées généraux et technologiques, les élèves sont accueillis sur convocation de l'équipe éducative pour des entretiens individuels du travail en tout petits groupes. »

- **La réouverture des collèges :**

« S'agissant des collèges, comme vous le savez, nous avons ouvert depuis plus d'une semaine les collèges en zone verte, ils l'ont été à 95,5 %. L'ensemble des collèges vont désormais ouvrir, que ce soit en zone verte ou en zone orange. En zone verte, cela signifie donc que l'on ajoute la 4e et la 3e après la 6e et la 5e, qui ont déjà ouvert.

En zone orange, nous allons accueillir en priorité les élèves de 6e et de 5e. Et, si les conditions matérielles sont réunies, les élèves des autres niveaux pourront ensuite être accueillis. »

- **Jean-Michel Blanquer a détaillé les conditions de réouverture des écoles**

« A ce jour, on note encore une différence sensible entre les départements verts et les départements en zone rouge. Nous devons aller chercher les élèves qui en ont le plus besoin. A partir du 2 juin, toutes les écoles seront ouvertes et les dernières communes qui ne les ont pas encore ouvertes les ouvriront. Toutes les familles qui le souhaitent doivent pouvoir scolariser leurs enfants, au moins sur une partie de la semaine. Toujours des groupes de 15 élèves maximum, mais il est indispensable de proposer un accueil complémentaire aux familles.

En d'autres termes, les élèves peuvent être soit en classe, en petits groupes, soit dans ce type d'activités [programme sport, santé, culture, civisme], notamment quand les parents doivent travailler. »

- **Sur la reprise des cours :**

« La réouverture des écoles et des établissements est une urgence sociale, c'est aussi un impératif éducatif. (...) La situation au mois de mai était une situation d'amorce, une situation nécessairement imparfaite, mais une situation qui permettait des améliorations progressives. Comme vous le voyez sur la carte, plus de 80 % des écoles primaires ont été ouvertes, et ce chiffre progresse chaque jour. C'est plus de 90 % des communes qui ont décidé de rouvrir leurs écoles et nous travaillons avec les 10 % des communes restantes pour atteindre l'objectif de 100 % dès la semaine prochaine. »

- **Enfin, le dispositif 2S2C (Sport, santé, culture, civisme) a été mis en place.**
 Ses principes et objectifs sont les suivants : *la crise sanitaire et les contraintes de distanciation entraînent des conditions d'accueil très particulières, qui ont des conséquences sur le nombre d'élèves pris en charge simultanément par un même professeur. Lorsque l'élève n'est pas sous la responsabilité de ses professeurs, il est donc possible de proposer des activités sur le temps scolaire qui se déroulent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement. Ces activités peuvent être assurées en priorité par des professeurs, avec des échanges de service ou en inter-degrés (école /collège). Mais elles peuvent aussi, dans le cadre d'une convention avec la collectivité territoriale de rattachement, notamment dans les domaines du sport, de la santé, de la culture et du civisme, être organisées par la collectivité pendant le temps scolaire. Les modalités d'interventions des personnes alors mobilisés sont fixées en concertation avec l'équipe éducative. Ces interventions dans les différents domaines proposés ne se substituent pas aux enseignements et donc à l'action première des professeurs dans leurs disciplines (EPS, arts plastiques, éducation musicale, enseignement moral et civique...)*

Retrouvez ces informations sur <https://www.education.gouv.fr/deconfinement-phase-2-point-de-situation-au-28-mai-303813>,

la conférence de presse sur

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/direct-deconfinement-le-premier-ministre-devoile-la-deuxieme-etape-du-deconfinement_3984817.html (intervention de Jean-Michel Blanquer à 00:24:45), ;

et sur les E2C2 <http://www.ec75.org/documents/covid192s2c.pdf>

3/ Concernant Parcoursup : vous trouverez à cette adresse

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid151810/tableau-de-bord-2020-des-indicateurs-de-parcoursup.html> les indicateurs 2020 de l'évolution de Parcoursup.

A la date du 3 juin, 534 932 lycéens sur 662 366 (soit 80 %) ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission.

En savoir plus ? <https://www.parcoursup.fr/>

4/ Région Île-de-France

- **Aide aux élèves boursiers et demi-pensionnaires**

Suite aux annonces du gouvernement la semaine passée, la présidente de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse, a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle de 100€ forfaitaire (initialement 60 euros) pour chaque élève boursier et demi-pensionnaire (y compris pour les étudiants de BTS et de CPGE) des établissements publics et privés franciliens.

Sur un plan pratique :

- ✓ les chefs d'établissement vont recevoir d'ici 10 jours une notification de la Région pour le versement des 60€ (sur la base des effectifs déclarés)
- ✓ Ils recevront ensuite, vers le 10 juillet, une deuxième notification pour le versement des 40€ supplémentaires (sur la base des mêmes effectifs)

- ✓ le courrier de la présidente expliquant ce dispositif ne devrait, maintenant, plus tarder ; les chefs d'établissement l'attendent pour procéder au versement de cette aide aux familles.

- **Vote des subventions régionales 2020 - sécurisation et investissement non fléché (pour information)**

La commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France a voté le 27 mai dernier, les subventions pour les établissements privés associés à l'État par contrat. Qu'il s'agisse de sécurisation ou d'investissement non fléché (extension, accessibilité, rénovation ...), c'est une enveloppe de près de 10 millions d'euros qui est attribuée aux établissements de notre réseau (les derniers échanges avec la Région ont d'ailleurs permis d'augmenter un peu cette somme, limitant ainsi les arbitrages). Ce vote permet aux établissements de lancer les travaux pour lesquels ils avaient fait une demande de subvention.

N'hésitez pas à faire remonter auprès de nous vos questions et celles de vos parents.

Dans cette attente, cordialement,

**Guillaume Delpit, Président,
Et les membres du Conseil d'administration de l'Apel de Paris**

Frank Bergeon

Secrétaire général administratif - Apel de Paris

9 boulevard Saint-Denis 75003 Paris

Tél. : 01 47 42 62 29

www.apel75.com

www.facebook.com/APELdeParis

